

**❖ Activités proposées le mercredi après-midi**

<b>FUTSAL</b> 12h-13h30	<b>ESCALADE</b> Groupe 1 – 13h30-15h Groupe 2 – 15h-16h30	<b>GYM. ACRO- AERIEUNE</b> 13h30-15h	<b>BADMINTON</b> 15h-16h30
----------------------------	---	---	-------------------------------

**❖ Activités proposées sur la pause déjeuner**

<b>BASKET-BALL</b> 12h30-13h30, lundi (tous niveaux), jeudi (6èmes et 5èmes) et vendredi (4èmes et 3èmes)	<b>FUTSAL</b> Mardi, 12h30 – 14h
--	-------------------------------------

Attention, **chaque enfant ne peut s'inscrire qu'à une seule activité**. Notre formule a pour objectif de favoriser la participation de nombreux élèves en proposant à tous des rencontres et des compétitions – à leur niveau, sans élimination, ni sélection. Un cross aura lieu en début d'année scolaire par exemple. Les élèves volontaires peuvent se former aux fonctions d'arbitre et de juge.

**NB : Le mercredi après-midi, l'accès au gymnase (entrées et sorties des entraînements) se fait par le n°111 du Boulevard Romain Rolland - issue de secours du gymnase.** Les enfants se rendent par leurs propres moyens aux entraînements ; ils seront accompagnés par des adultes lors des compétitions.

**❖ Calendrier du début d'année**

A partir du 20/09/23	Distribution des documents d'information et d'inscription (par les professeurs d'EPS).
Mercredi 27/09/23	<ul style="list-style-type: none"><li>Le matin, de 8h à 12h, dans le cadre de la journée nationale du sport scolaire, présentation en action de l'AS à tous les élèves du niveau sixième.</li><li><b>L'après-midi, de 13h à 15h, pour tous les volontaires, recueil des inscriptions au gymnase (retour du document d'inscription complété et paiement de la licence).</b></li></ul>
Semaine du 2/10/23	<b>Début des entraînements pour tous les élèves inscrits – autorisation parentale indispensable !</b>
Mercredi 20/12/23	Pas d'entraînement. Assemblée générale de l'AS (bilan sportif et financier, élection du bureau) et goûter de 13 à 15h - pour tous !

**❖ Contrat d'inscription**

- La participation à l'AS est volontaire. Cependant, à partir du moment où votre enfant est inscrit, il est impératif qu'il fréquente avec assiduité les entraînements et compétitions.
- Les professeurs d'EPS attendent des participants une tenue et un comportement corrects. Dans le cas contraire, les sanctions pourront rejoindre celles du collège.
- Les documents suivants sont à rapporter aux professeurs d'EPS le mercredi 27 septembre prochain au gymnase :**
  - Document « Autorisation parentale et fiche de renseignements » complété et signé - indispensable pour pouvoir débuter les entraînements ;
  - Règlement de la cotisation annuelle **35 euros** payable en chèque (à l'ordre « Association sportive du Collège Robert Doisneau »), en espèce ou **en ligne avec le PASS+**.